Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20261027-CM20261013N66-DE

**DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE**
**ARRONDISSEMENT : SAINT MALO**
**COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/10/2026
**Etaient présents** : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
**Etaient absents excusés** : M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M HERVOIR Yoann.
**Etaient absents** : Mme TROTEL- LE FAOU Olivia
**Secrétaire de Séance** : Mme LE BRETON Marina

**Délibération n° 66 / 2026**

FINANCES COMMUNALES

***Objet : Décision modificative du budget principal de l'exercice 2026 – achat de protection de sol pour la salle omnisport.***

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-29.
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
Vu la délibération n° 29/2026 en date du 27 avril 2026 d'adoption du budget primitif de l'exercice 2026.

Monsieur le maire expose qu'afin de pouvoir organiser des évènements associatifs dans la salle omnisports il convient d'acheter du matériel afin de protéger le sol.

Il présente au membre du Conseil le devis de la société Protecta Screen d'un montant de 4 494,80€ pour l'achat de dalle de protection de sol.

Il propose le virement de crédit de 5 000€ de l'opération 134-Terrain de Foot vers l'opération 136- protection de sol salle omnisports.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20261027-CM20261013N66-DE

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Prend note** que M. Le Maire procédera à un virement de crédit entre opération en section d'investissement par le principe de la fongibilité des crédits autorisé par le référentiel budgétaire et comptable M57 comme suit :

| **Sens : Dépense ; Section : Investissement** | | | |
|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **Compte** | **Opération** | **Montant** |
| 21 – Immobilisations corporelles | 2158 – Autres installations, matériels et outillage techniques | 134 – Terrain de Foot | - 5 000 € |
| 21 – Immobilisations corporelles | 2158 – Autres installations, matériels et outillage techniques | 136 –Protections de sol salle omnisport | + 5 000 € |
| | | **TOTAL** | 0,00 € |

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Yoann HERVOIR,**
**Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine**

